



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue à la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Hull, Québec, le mardi 14 mai 2002 à 9 h 30 à laquelle sont présents : monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente et messieurs les conseillers André Levac et Aurèle Desjardins formant quorum dudit comité.

Également présents : monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Absente : Madame la conseillère Louise Poirier.

**CE-2002-552 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS EXÉCUTIFS DES 30 AVRIL ET 7 MAI 2002**

**CONSIDÉRANT QUE** copies des procès-verbaux des comités exécutifs de la Ville de Gatineau des 30 avril et 7 mai 2002 ont été déposées aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

**CE-2002-553 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NO 19 – 16 081,08 \$ ET ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NO 18 - 441 146,19 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NO 16 - 3 558,41 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NO 13 - 611 194,93 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA n° 19 et accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD n° 18, la liste des réquisitions n° 16 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire n° 13, dont vous trouverez les détails ci-après :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
PA n° 19	pièces de comptes à payer	16 081,08 \$	du 29 avril au 3 mai 2002
PD n° 18	pièces de comptes à payer	441 146,19 \$	du 29 avril au 3 mai 2002
Réquisitions n° 16	pièces de comptes à payer	3 558,41\$	du 1 <sup>er</sup> mai 2002
Embauches n° 13	embauches de personnel temporaire	611 194,93\$	du 22 au 26 avril 2002

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2002.

Adoptée

**CE-2002-554 RATIFICATION DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-16 - 409 250,87 \$ - PÉRIODE DU 26 AVRIL AU 2 MAI 2002**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité ratifie la liste des commandes numéro C-16, pour un montant total de 409 250,87 \$ pour la période du 26 avril au 2 mai 2002.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures établies.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2002.

Adoptée

CE-2002-555

**SOUSSION – 2002 SI 025 – CLÔTURE BONHOMME – FOURNITURE ET INSTALLATION DE CLÔTURES DE BROCHE MAILLÉE AVEC GRILLAGE GALVANISÉ**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité accepte la soumission de la compagnie Clôture Bonhomme, 921, boulevard Saint-Joseph, Hull, Québec, J8Z 1S8, pour la fourniture et l'installation de clôtures pour tous les secteurs de la ville, aux prix unitaires indiqués ci-dessous et valides jusqu'au 15 novembre 2002 et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

**GRILLAGE GALVANISÉ DE JAUGE NUMÉRO 9****PRIX (Taxes en sus)****1. Clôture de type industriel**

- hauteur 1,2 mètre	24,00 \$ / mètre linéaire
- hauteur 1,5 mètre	26,00 \$ / mètre linéaire
- hauteur 1,8 mètre	29,00 \$ / mètre linéaire
- hauteur 2,4 mètres	32,00 \$ / mètre linéaire
- hauteur 3,6 mètres	48,00 \$ / mètre linéaire
- hauteur 5,5 mètres	80,00 \$ / mètre linéaire

**2. Poteaux d'extrémité (complet)**

- hauteur 1,2 mètre	60,00 \$
- hauteur 1,5 mètre	65,00 \$
- hauteur 1,8 mètre	90,00 \$
- hauteur 2,4 mètres	100,00 \$
- hauteur 3,6 mètres	130,00 \$
- hauteur 5,5 mètres	200,00 \$

**3. Poteaux de coin (complet)**

- hauteur 1,2 mètre	65,00 \$
- hauteur 1,5 mètre	70,00 \$
- hauteur 1,8 mètre	105,00 \$
- hauteur 2,4 mètres	120,00 \$
- hauteur 3,6 mètres	150,00 \$
- hauteur 5,5 mètres	210,00 \$

**4. Extra pour trous dans le roc**

- hauteur 1,2 mètre	20,00 \$
- hauteur 1,5 mètre	20,00 \$
- hauteur 1,8 mètre	20,00 \$
- hauteur 2,4 mètres	20,00 \$
- hauteur 3,6 mètres	20,00 \$
- hauteur 5,5 mètres	30,00 \$

**GRILLAGE GALVANISÉ DE JAUGE NUMÉRO 6****1. Clôture de type industriel**

- hauteur 1,8 mètre	40,00 \$ / mètre linéaire
- hauteur 1,5 mètre (incluant recouvrement de vinyle)	39,00 \$ / mètre linéaire

**2. Poteaux d'extrémité (complet)**

- hauteur 1,8 mètre	90,00 \$
- hauteur 1,5 mètre (incluant recouvrement de vinyle)	90,00 \$

**3. Poteaux de coin (complet)**

- hauteur 1,8 mètre	105,00 \$
- hauteur 1,5 mètre (incluant recouvrement de vinyle)	105,00 \$

**4. Extra pour trous dans le roc**

- hauteur 1,8 mètre	20,00 \$
- hauteur 1,5 mètre (incluant recouvrement de vinyle)	20,00 \$

Les fonds à cette fin seront pris, jusqu'à concurrence des fonds disponibles, à même les postes budgétaires suivants :

<b>Poste</b>	<b>Description</b>
02-39420-521	Dépenses recouvrables d'un tiers – dommage – entretien et réparation – infrastructures
02-71420-521	Entretien des parcs – entretien et réparation - infrastructures

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2002.

Adoptée

**CE-2002-556 SOUSSION - 2002 SI 033 - SOLDEC INC. - FOURNITURE ET STRUCTURES DE JEUX DANS DIVERS PARCS - 82 063,72 \$****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité accepte la soumission de Soldec Inc., C.P. 101, Stoneham, Québec, G0A 4P0, pour la fourniture et l'installation de structures de jeux aux parcs Louis-Philon, St-Cœur-de-Marie et Berthiaume au montant de 82 063,72\$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée ouverte par le Service des finances, Division de l'approvisionnement en date du 19 avril 2002 et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution C-2002-364.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>Poste</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
11-71004-002-40810	Remplacement - structure de jeux (8 parcs) parc Louis-Philon - structure de jeux	36 323,36 \$
11-71004-005-40811	Remplacement - structure de jeux (8 parcs) parc Cœur-de-Marie- structure de jeux	19 304,49\$
11-71004-006-40813	Remplacement - structure de jeux (8 parcs) parc Berthiaume - structure de jeux	19 146,26 \$
71490-692-40812	Aménagement du district 10 équip. non-capitalisable	4 435,98 \$
04-13493	TPS à recevoir (ristourne)	2 853,63 \$

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

<b>Poste</b>	<b>Description</b>	<b>Débit</b>	<b>Crédit</b>
11-71004-006	Remplacement – Structure de jeux (8 parcs) parc Berthiaume – structure de jeux	10 000 \$	0,00 \$
11-71004-002	Remplacement – Structure de jeux (8 parcs) parc Louis-Philion– structure de jeux	0,00 \$	10 000,00 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2002.

Adoptée

**CE-2002-557** **SOUMISSION – 2002 SI 050 – PAVAGE MASSIE (128608 CANADA INC.) – RÉPARATION DE COUPE D'ASPHALTE ET CORRECTION DE PAVAGE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité accepte la soumission de la compagnie Pavage Massie (128608 Canada inc.), 4, rue Bernier, Hull, Québec, J8Z 1E8, pour de la réparation de coupe d'asphalte et de la correction de pavage, pour les secteurs Masson-Angers et Buckingham, aux prix unitaires indiqués ci-dessous pour l'année 2002, le tout en conformité avec leur soumission en date du 22 avril 2002 et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

<u><b>DESCRIPTION</b></u>	<u><b>PRIX/MÈTRE CARRÉ TAXES EN SUS</b></u>
Réparation des coupes d'asphalte avec 80 mm de béton bitumineux, 55 mm EB-14 + 25 mm EB-10C	23,95 \$
Réparation des coupes d'asphalte avec 100 mm de béton bitumineux, 60 mm EB-14 + 40 mm EB-10S	33,00 \$
Réparation des coupes d'asphalte avec 120 mm de béton bitumineux, 70 mm EB-20 + 50 mm EB-10S	38,00 \$

<u><b>DESCRIPTION</b></u>	<u><b>PRIX/TONNE MÉTRIQUE TAXES EN SUS</b></u>
Correction de pavage avec mélange EB-10C ou 3B-10S	125,00 \$
Correction de coupes avec mélange EB-14	130,00 \$

Les fonds à cette fin seront pris, jusqu'à concurrence des fonds disponibles, à même les postes budgétaires suivants :

<b>Poste</b>	<b>Description</b>
02-31210-521	Chemins pavés – entretien réparation/Infrastructure
02-31210-625	Chemins pavés – asphalte

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2002.

Adoptée

\*\*\*

Madame Jocelyne Houle prend son siège

**CE-2002-558**     **SOUSSION – 2002 SP 030 – GESTION INTER-PARC INC. - LOCATION DE VÉHICULES POUR LE PERSONNEL AFFECTÉ AUX PARCS ET ESPACES VERTS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité accepte la soumission de la compagnie Gestion Inter-Parc inc., 360, boulevard Maloney, Gatineau, Québec, J8P 7R5, pour la location de véhicules pour le personnel affecté aux parcs et espaces verts durant la période estivale, au prix apparaissant en regard de chacun d'eux, taxes en sus, le tout en conformité avec leur soumission reçue en date du 26 avril 2002.

<b><u>DESCRIPTION</u></b>	<b><u>TARIF (Taxes en sus)</u></b>
Item 1 – Camionnette – ½ tonne	189,00\$ par semaine 757,00\$ par mois
Item 2 – Camionnette - ½ tonne 4 x 4	214,00\$ par semaine 857,00\$ par mois
Item 3 – Camion cube – 16 pieds	239,00\$ par semaine 957,00\$ par mois
Item 4 – Camionnette - ½ tonne boîte de 8 pieds	189,00\$ par semaine 757,00\$ par mois

Kilomètres par semaine et par mois sont illimités

Les fonds à cette fin seront pris jusqu'à concurrence des fonds disponibles, à même les postes budgétaires suivants :

<b>Poste</b>	<b>Description</b>
	Opération de terrains
02-71420-515	Entretien des parcs et aménagements / location machinerie et véhicule
02-71430-515	Horticulture et arboriculture / location machinerie et véhicule
02-71440-515	Entretien des pelouses / location machinerie et véhicule

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2002.

Adoptée

**CE-2002-559**     **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC TICKETMASTER CANADA LTD POUR LE SYSTÈME DE BILLETTERIE DE L'ARÉNA ROBERT-GUERTIN**

**CONSIDÉRANT QUE** les événements tenus à l'aréna Robert-Guertin génèrent annuellement un volume de vente d'environ 250 000 billets;

**CONSIDÉRANT QU'**il est important et avantageux que l'aréna Robert-Guertin fasse partie d'un réseau majeur de billetterie afin de multiplier ses points de vente et ainsi améliorer le service à la clientèle;

**CONSIDÉRANT QU'**une étude coûts/bénéfices démontre la rentabilité financière d'adhérer à un réseau majeur de billetterie;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aréna Robert-Guertin est desservi par le système de billetterie TicketMaster depuis 1994 et que le service a toujours été de très bonne qualité;

**CONSIDÉRANT QUE** TicketMaster Canada Ltd propose à l'aréna Robert-Guertin un nouveau contrat d'une durée de trois ans :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité accepte l'offre de contrat de TicketMaster Canada Ltd.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant greffier sont autorisés à signer le dit contrat.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>Poste</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
71210-499	Gestion des arénas – autres serv. techn.	2 000,00 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2002.

Adoptée

**CE-2002-560**

**AUTORISER LE MAIRE ET LE GREFFIER À SIGNER DES CONTRATS – FIRME CONSORTECH – 81 000 \$ - SUPPORT ET ENTRETIEN ET AMÉLIORATION DU LOGICIEL D'ÉVALUATION (CYCLOPE)**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat pour le soutien technique, pour l'entretien et la mise à jour du logiciel d'évaluation (Cyclope) vient à échéance le 30 juin 2002;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'apporter des modifications au programme :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité accepte la proposition de la firme Consortech pour les services de support et d'entretien du logiciel d'évaluation (Cyclope) pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2002 au 31 décembre 2002 pour un montant de 28 254,73 \$ excluant les taxes.

De plus, ce comité accepte la proposition de la firme Consortech pour les modifications à être apportées au logiciel d'évaluation pour un montant maximal de 52 162,57 \$ excluant les taxes. Le contrat sera valide à compter de la date de sa signature jusqu'au 31 décembre 2002.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant greffier sont autorisés à signer les contrats.

Les fonds pour les services de support et d'entretien du logiciel d'évaluation (Cyclope) pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2002, au montant de 28 254,73 \$ excluant les taxes, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>Poste</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
02-15100-555	Service d'évaluation - entretien logiciels	31 369,87 \$
04-13493	TPS à recevoir (ristourne)	1 130,13 \$
	Total	32 500,00 \$

Les fonds pour les modifications à être apportées au logiciel d'évaluation, au montant maximal de 52 162,57 \$ excluant les taxes, seront pris à même le fonds des dépenses en immobilisations et répartis de la façon suivante :

<b>Poste</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
FDI	Modification au logiciel d'évaluation	57 913,60 \$
04-13493	TPS à recevoir (ristourne)	2 086,40 \$
	Total	60 000,00 \$

Le trésorier est autorisé à effectuer le virement de fonds suivants :

Poste	Description	Débit	Crédit
02-15100-555	Service d'évaluation – entretien logiciels	57 914,00 \$	0,00 \$
03-10110	Dépense immobilisable financée par les activités financières	0,00 \$	57 914,00 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2002.

Adoptée

**CE-2002-561 SUBVENTION DE 100 \$ - CENTRE DU SOURIRE - DISTRICT ÉLECTORAL 17**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de « Le Centre du Sourire », à l'attention de madame Jacqueline Charron, 181, rue Joseph, Buckingham, Québec, J8L 1G6.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Poste	Description	Montant
11400-972-40017	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	100,00 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2002.

Adoptée

**CE-2002-562 SUBVENTION DE 300 \$ DES MEMBRES DU CONSEIL À ANIMATION 55 PLUS CONCERNANT LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2002**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de verser une subvention de 300 \$ provenant du budget discrétionnaire des membres du conseil suivants concernant la campagne de financement 2002 d'Animation 55 Plus :

Marc Bureau	50 \$
Lawrence Cannon	50 \$
Pierre Phillion	50 \$
Louise Poirier	150 \$

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre d'Animation 55 Plus, à l'attention de monsieur Yvan Tremblay, directeur, 331 boulevard Cité-des-Jeunes, Hull, Québec, J8Y 6T3.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Poste	Description	Montant
11400-972-40006	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	150,00 \$
11400-972-40007	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	50,00 \$
11400-972-40004	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	50,00 \$
11400-972-40005	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	50,00 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2002.

Adoptée

**CE-2002-563 SUBVENTION DE 275 \$ AU COMITÉ RÉGIONAL VIACTIVE CONCERNANT L'ÉDITION 2002 DE LA MARCHÉ DE SANTÉ POUR LES AÎNÉS DE LA RÉGION LE 15 MAI 2002**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de verser une subvention de 275 \$ provenant du budget discrétionnaire des conseillers Marc Bureau, Lawrence Cannon, Thérèse Cyr, Joseph De Sylva, Aurèle Desjardins, Jocelyne Houle, Denise Laferrrière, Luc Montreuil, Paul Morin, Pierre Phillion et Louise Poirier concernant l'édition 2002 de la marche de santé pour les aînés de la région qui se tiendra le 15 mai 2002.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 275 \$ à l'ordre du Comité régional Viactive – Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Outaouais (RRSSSO), à l'attention de monsieur Carl Clements, 104 rue Lois, Hull, Québec, J8Y 3R7.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>Poste</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
11400-972-40006	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	25,00 \$
11400-972-40007	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	25,00 \$
11400-972-40011	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	25,00 \$
11400-972-40016	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	25,00 \$
11400-972-40008	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	25,00 \$
11400-972-40017	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	25,00 \$
11400-972-40014	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	25,00 \$
11400-972-40012	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	25,00 \$
11400-972-40010	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	25,00 \$
11400-972-40004	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	25,00 \$
11400-972-40005	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	25,00 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2002.

Adoptée

**CE-2002-564**

**SUBVENTION DE 300 \$ DES MEMBRES DU CONSEIL À L'ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES DU CHSLD VIGI DE L'OUTAOUAIS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de verser une subvention de 300 \$ de la part des conseillers suivants à l'Association des bénévoles du CHSLD Vigi de l'Outaouais inc. :

Thérèse Cyr	50 \$
Joseph De Sylva	100 \$
Aurèle Desjardins	50 \$
Paul Morin	50 \$
Louise Poirier	50 \$

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de l'Association des bénévoles du CHSLD Vigi de l'Outaouais inc., à l'attention de madame Claire Vaive, présidente de la campagne de financement, 565 boulevard de l'Hôpital, Gatineau, Québec, J8V 3T4.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>Poste</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
11400-972-40006	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	50,00 \$
11400-972-40011	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	50,00 \$
11400-972-40014	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	50,00 \$
11400-972-40012	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	100,00 \$
11400-972-40010	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	50,00 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2002.

Adoptée

**CE-2002-565**     **SUBVENTION DE 500 \$ DES MEMBRES DU CONSEIL DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DE LA POLICE, POUR L'INSTALLATION DE STRUCTURES DE JEUX GONFLABLES LORS DE LA JOURNÉE FAMILIALE DU 18 MAI 2002**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de verser une subvention de 500 \$ provenant du budget discrétionnaire des membres du conseil suivants, dans le cadre de la semaine de la police, pour l'installation de structures de jeux gonflables lors de la journée familiale du 18 mai 2002 :

Richard Côté	50 \$
Thérèse Cyr	50 \$
Joseph De Sylva	50 \$
Aurèle Desjardins	50 \$
Denise Laferrière	50 \$
André Levac	50 \$
Luc Montreuil	50 \$
Paul Morin	50 \$
Pierre Phillion	50 \$
Simon Racine	50 \$

Le trésorier est autorisé à effectuer un virement à même le poste budgétaire 02-11400-972 - enveloppe discrétionnaire des élus, pour donner suite à la présente.

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

Poste	Description	Débit	Crédit
11400-972	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions	500,00 \$	0,00 \$
21300-513	Police communautaire – loc. équip.	0,00 \$	500,00 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2002.

Adoptée

**CE-2002-566**     **AUTORISATION - PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL AU TOURNOI DE GOLF - L'AMICALE DES HANDICAPÉS PHYSIQUES DE L'OUTAOUAIS INC. - DISTRICTS ÉLECTORAUX 1, 6, 7, 8, 11, 13 ET 14 – 505 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise André Levac, Louise Poirier, Pierre Phillion, Denise Laferrière, Paul Morin, Richard Côté et Aurèle Desjardins à participer au tournoi de golf de L'Amicale des handicapés physiques de l'Outaouais qui aura lieu le 9 août 2002 au club de golf Kingsway Park.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 505 \$ à l'ordre de l'Amicale des handicapés physiques de l'Outaouais inc., à l'attention de monsieur Henry Kingsberry, 405, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1L7.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Poste	Description	Montant
11400-972-40001	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	75,00 \$
11400-972-40006	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	75,00 \$
11400-972-40007	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	75,00 \$
11400-972-40008	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	55,00 \$
11400-972-40011	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	75,00 \$
11400-972-40013	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	75,00 \$
11400-972-40014	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	75,00 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2002.

Adoptée

**CE-2002-567** **AUTORISER LES MEMBRES DU CONSEIL À PARTICIPER AU TOURNOI DE GOLF AU PROFIT DE LA MAISON MATHIEU-FROMENT-SAVOIE - 15 AOÛT 2002 – 820 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise les membres du conseil suivants à participer au tournoi de golf et/ou souper organisé au profit de la Maison Mathieu-Froment-Savoie le 15 août 2002 :

Golf et souper : Richard Côté, Joseph De Sylva, Aurèle Desjardins, André Levac, Paul Morin et Pierre Phillion

Souper : Thérèse Cyr et R. Alain Labonté

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 820 \$ à l'ordre de la Maison Mathieu-Froment-Savoie, 55, rue Notre-Dame, Aylmer, Québec, J9H 3C8.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>Poste</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
11400-972-40013	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	125,00 \$
11400-972-40010	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	35,00 \$
11400-972-40012	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	125,00 \$
11400-972-40014	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	125,00 \$
11400-972-40002	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	35,00 \$
11400-972-40001	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	125,00 \$
11400-972-40011	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	125,00 \$
11400-972-40007	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	125,00 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2002.

Adoptée

**CE-2002-568** **AUTORISATION - PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL AU TOURNOI DE GOLF DES CHEVALIERS DE COLOMB - CONSEIL STE-MARIA-GORETTI - DISTRICTS ÉLECTORAUX 1, 10 ET 14 - 135 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise André Levac, Thérèse Cyr et Aurèle Desjardins à participer au tournoi de golf des Chevaliers de Colomb, Conseil Ste-Maria-Goretti, qui aura lieu le 8 juin 2002 au club de golf Buckingham.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 135 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb, Conseil Ste-Maria-Goretti, à l'attention de monsieur Alain Smith, 381, boulevard Maloney Est, C.P. 84013, Gatineau, Québec, J8P 4W6.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>Poste</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
11400-972-40001	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	60,00 \$
11400-972-40010	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	15,00 \$
11400-972-40014	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	60,00 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2002.

Adoptée

**CE-2002-569** **AUTORISATION - PARTICIPATION DE MADAME JOCELYNE HOULE ET MONSIEUR PIERRE PHILION À LA CINQUIÈME ÉDITION DU TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION ALEXANDRE LE 19 MAI 2002 - 150 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame Jocelyne Houle et monsieur Pierre Philion à participer à la cinquième édition du tournoi de golf de la Fondation Alexandre le 19 mai 2002 au club de golf Buckingham.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de la Fondation Alexandre, C.P. 154, Buckingham, Québec, J8L 2C2.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>Poste</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
11400-972-40007	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	75,00 \$
11400-972-40017	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	75,00 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2002.

Adoptée

**CE-2002-570** **ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME MARIE-CLAUDE TREMBLAY AU POSTE D'ARCHITECTE PAYSAGISTE AU SERVICE D'INGÉNIERIE DU MODULE TRAVAUX PUBLICS ET ENVIRONNEMENT**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité accepte l'engagement à l'essai, pour une période de trois mois, de madame Marie-Claude Tremblay au poste d'architecte paysagiste au Service d'ingénierie du Module travaux publics et environnement.

Le salaire de Madame Tremblay est établi conformément à l'échelle salariale du secteur d'origine, soit le groupe X, échelon 5 de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30120-112 – ingénierie - rémunération régulière – cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2002.

Adoptée

**CE-2002-571** **PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR SYLVAIN MAROIS AU POSTE D'ANALYSTE ET AUTORISATION DE COMBLER LE POSTE DE COMMIS-COMPTABLE (POSTE GÉNÉRIQUE : TECHNICIEN -COMPTABILITÉ) AU SERVICE DES FINANCES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité accepte la promotion à l'essai, pour une période de six mois, de monsieur Sylvain Marois au poste d'analyste au Service des finances.

Le salaire de monsieur Marois est établi conformément à l'échelle des employés cols blancs du secteur d'origine soit le groupe 10, 1<sup>er</sup> échelon de l'ex-ville de Hull et sera effectif à compter de la date d'entrée en fonction dans le poste.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 13310-112 - service des finances - rémunération régulière – cols blancs.

De plus, ce comité autorise le Service des ressources humaines à afficher le poste de commis-comptable au Service des finances.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2002.

Adoptée

**CE-2002-572** **NOMINATION À L'ESSAI DE MESSIEURS DANIEL ALBERT ET GILLES VEKEMAN AUX POSTES DE CHEFS AUX OPÉRATIONS - SERVICE DE LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité procède à la nomination à l'essai de messieurs Daniel Albert et Gilles Vekeman aux postes de chefs aux opérations au Service de la protection contre l'incendie - Module protection des personnes et des biens.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-22200-117 - administration incendie – rémunération régulière - état major pompier.

La date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2002.

Adoptée

**CE-2002-573** **NOMINATION DE MADAME MONA GRAVEL AU POSTE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité accepte la nomination de madame Mona Gravel au poste de secrétaire de direction à la direction générale.

Le salaire de Mme Gravel est établi conformément à l'échelle salariale du secteur d'origine, soit la classe VI, échelon 6 de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13100-112 - rémunération régulière – cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2002.

Adoptée

**CE-2002-574** **AFFECTATION TEMPORAIRE DE ME JACQUES DIONNE AU POSTE D'ADJOINT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ME ANNIE CROUSSET AU POSTE DE CHEF DE LA SECTION INSTRUCTION À LA COUR MUNICIPALE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité accepte d'affecter temporairement, jusqu'au 31 décembre 2002, Me Jacques Dionne au poste d'adjoint au directeur général et Me Annie Crousset au poste de chef de la section instruction et greffier adjoint du Service de la cour municipale, en remplacement de Me Dionne, chacun conservant les conditions salariales et de travail qui leurs sont propres.

Ce mouvement de personnel n'entraîne aucun coût supplémentaire pour la Ville puisque Me Crousset occupait des fonctions hors structure à la direction de la planification stratégique et des communications.

Les fonds à cette fin seront puisés à même les postes budgétaires 02-12100-115 - cour municipale – réguliers – non syndiqués et 02-13100-115 - direction générale – réguliers – non syndiqués.

Le trésorier est autorisé à modifier le budget de l'année 2002 pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mai 2002.

Adoptée

**CE-2002-575\* ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2001-390 - VENTE DU 78 À 84 PROMENADE DU PORTAGE**

**CONSIDÉRANT QU'**il est entendu que la Ville par sa résolution numéro 2001-390 acceptait de vendre le 78 à 84 Promenade du Portage à monsieur Mario Marengère et ses ayants droits;

**CONSIDÉRANT QUE** l'acheteur n'a pas donné suite à sa promesse d'achat dans le délai accordé par la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte d'abroger la résolution numéro CE 2001-760 et recommande au conseil d'abroger la résolution numéro 2001-390 et le dépôt de l'acheteur est confisqué à titre de dommages liquides et l'immeuble est à nouveau en vente selon la procédure habituelle de la division des Transactions Immobilières.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2002-576\* OFFRE DE RÈGLEMENT HORS COUR – SPECS AUDIO C. LA CORPORATION MUNICIPALE DE LA VILLE D'AYLMER, LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES B. MARENGER ET IMPÉRATIF FRANÇAIS**

**CONSIDÉRANT QUE** le 15 octobre 1999, l'ex-Ville d'Aylmer recevait une action pour une somme de 39 279,61 \$ plus intérêts à partir de la date de l'assignation;

**CONSIDÉRANT QU'**après négociations entre les procureurs, une entente de règlement hors cour est intervenue le 9 avril 2002, afin de mettre un terme au litige et qu'une somme de 15 000,00 \$ soit remise au procureur de Specs Audio 1990 Inc., en l'occurrence Me Richard LeBlanc «en fidéicommiss» et que cette somme soit payée en parts égales entre l'ex-Ville d'Aylmer et Les Entreprises Marenger, puisqu'en vertu d'un protocole intervenu entre l'ex-Ville d'Aylmer et Impératif Français, il était convenu que l'ex-Ville d'Aylmer s'engageait à prendre faits et cause pour cette dernière en cas de poursuite :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE**, sur recommandation du directeur général, ce comité accepte et recommande au conseil de payer à Me Richard LeBlanc «en fidéicommiss» la somme de 7 500,00 \$ représentant la part de l'ex-Ville d'Aylmer, incluant celle de Impératif Français.

De plus, ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser, à même le surplus accumulé non affecté de l'ex-Ville d'Aylmer, la somme de 7 500,00 \$ pour donner suite à la présente. Le trésorier est également autorisé à effectuer les écritures comptables requises suite à cette résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-12200-991 – Contentieux – Réclamations de dommages intérêts.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

Poste	Description	Débit	Crédit
03-13100	Affectation – Surplus non affecté	7 500,00 \$	0,00 \$
02-12200-991	Contentieux – Réclamations de dommages intérêts	0,00 \$	7 500,00 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2002.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2002-577\* VENTE DU LOT 2 626 024 ET DES DROITS AÉRIENS DU LOT 2 626 023**

**CONSIDÉRANT QU'**il est opportun que la Ville favorise le développement du lot 2 626 024 des droits aériens au dessus de la structure de stationnement du 15 Leduc lot 2 626 023;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la mise en disponibilité de ces droits auprès des courtiers et promoteurs actifs dans ce domaine, la Ville a reçu une offre d'achat et une proposition de développement qui répond à ses attentes :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité accepte et recommande au conseil de vendre le lot 2 626 024 et les droits aériens du lot 2 626 023 à monsieur D. Lefebvre pour Généphi III aux conditions de l'offre d'achat standard de la Ville prévoyant entre autres un prix d'achat de 434 000 \$ et, l'assumption par l'acheteur du coût des stationnements aux fins des édifices à bureau à être construits sur le site acquis.

**LES CONDITIONS PARTICULIÈRES DE L'OFFRE PRÉVOIENT :**

Un délai de cent vingt jours suivant l'acceptation de la présente pour conclure l'acte de vente, les baux et autres documents requis.

L'engagement de l'acheteur à débiter un édifice à bureau de 9 000 m<sup>2</sup> dans un délai de douze mois, le tout sujet au financement du projet.

L'acheteur doit accepter la présente résolution acceptant la vente dans un délai de quatorze jours de son acceptation par le conseil municipal. Ni la Ville, ni l'acheteur ne pourront être recherchés en dommages, pour quelque motif, si la présente vente n'est pas conclue, sauf la confiscation du dépôt de l'acheteur en cas de défaut de rencontrer ses obligations prévues à l'offre du 8 mai 2002.

La division des Transactions Immobilières est autorisée à retirer l'immeuble ci-haut du marché.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant greffier sont autorisés à signer tout contrat pour donner suite à la présente.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2002-578 VENTE PARTIE AVANT DU LOT 1 344 761 - 900 DE LA CARRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QU'**il est opportun que la Ville favorise le développement du lot 1 344 761 (900 de la Carrière);

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu une offre qui répond à ses attentes pour l'achat et le développement dudit lot :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité :

Accepte de retenir la proposition de J. Lamont ltée pour l'achat et le développement du lot 1 344 761.

Accepte d'accorder à l'acheteur un délai de soixante jours pour déposer un rapport d'ingénieur acceptable par la Ville, pour préciser le coût des pieux et autres travaux connexes.

L'acceptation du prix final après déduction des coûts ci-haut et sa recommandation au conseil feront l'objet d'une résolution du comité exécutif.

Autorise la division des Transactions Immobilières à retirer le lot 1 344 761 du marché.

Adoptée

**CE-2002-579 RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES BIENS NON DURABLES  
NUMÉRO B-16 - 19 839,62 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-16 d'un montant total de 19 839,62 \$ pour la période du 26 avril au 2 mai 2002.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mai 2002.

Adoptée

**CE-2002-580 REJET DES SOUMISSIONS - 2002 SI 024 - TONTE DE PELOUSE ET FAUCHAGE-  
NOUVEL APPEL D'OFFRES POUR UNE PÉRIODE D'UNE ANNÉE**

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite d'un appel d'offres sur invitation, les firmes mentionnées ci-dessous ont déposé des soumissions pour effectuer des travaux de tonte de pelouse dans les parcs et espaces verts, ainsi que le fauchage en bordure des chemins ruraux des secteurs Masson-Angers et Buckingham;

**PAYSAGISTE ENVERT**

424, rue Carillon  
Gatineau (Québec)  
J8P 3R1

**COUPE GAZON OUTAOUAIS**

16, rue des Poiriers  
Cantley (Québec)  
J8V 3R6

**ENTRETIEN MÉNAGER 4 SAISONS**

5, rue Charette  
Masson-Angers (Québec)  
J8M 1A6

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions reçues pour une durée de trois ans dépassent 100 000 \$ et que par conséquent, la Ville aurait dû procéder par un appel d'offres public et que des précisions sont nécessaires pour permettre aux soumissionnaires de soumettre des prix sur une base d'égalité;

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité accepte de rejeter les soumissions reçues pour effectuer des travaux de tonte de pelouse et de fauchage et d'autoriser le chef de division des approvisionnements, au Service des finances, à procéder à un nouvel appel d'offres sur invitation pour une période d'une année.

Adoptée

**CE-2002-581\* PARTICIPATION DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE CADRE DU SALON DE LA PERFORMANCE ET DU GRAND PRIX KARTING 9 000 \$ EN SERVICES – 13 AU 16 JUIN 2002 AUX PROMENADES DE L'OUTAOUAIS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Salon de la performance et le Grand Prix Karting est un dossier actif et en évolution depuis plus d'un an et demi dans le secteur Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de la fusion municipale cet événement aurait dû être identifié au calendrier des fêtes et festivals comme événement en développement et qu'aucun budget n'a été identifié pour 2002;

**CONSIDÉRANT QUE** selon les ententes prises entre la Division fêtes et festivals du Module culture et loisirs avec les autres services municipaux, tout nouvel événement doit automatiquement impliquer l'identification de nouveaux budgets en services;

**CONSIDÉRANT QUE** l'événement est fin prêt et que les promoteurs sont en voie de le réaliser cette année;

**CONSIDÉRANT QUE** cet événement a reçu l'appui de la Corporation de développement économique, de la Division fêtes et festivals et de plusieurs intervenants du milieu commercial :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité recommande au conseil d'accepter d'inscrire le Salon de la performance et le Grand Prix Karting au calendrier des fêtes et festivals, du 13 au 16 juin 2002 aux Promenades de l'Outaouais 2002 et d'appuyer l'événement en lui offrant certains services (fermeture de rues, prêt et transport d'équipements, policiers ) pour une valeur maximale de 9 000 \$.

De plus, ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser à même les imprévus la somme de 2 000 \$ pour le financement partiel de cette activité.

La Division fêtes et festivals est autorisée à signer un protocole d'entente énonçant les termes couvrant l'implication des deux parties.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>Poste</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
71420-124	Entretien des parcs et aménagements suppl rég./bleus	2 000,00 \$
21610-121	Événements spéciaux suppl. rég./policiers	7 000,00 \$

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante:

<b>Poste</b>	<b>Description</b>	<b>Débit</b>	<b>Crédit</b>
99900-999	Imprévus - Autres	2 000,00 \$	0,00 \$

71420-124 Entretien des parcs et aménagement – Suppl. 0,00 \$ 2 000,00 \$  
rég/bleus

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mai 2002.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2002-582 SUBVENTION DE 200 \$ - SOLIDARITÉ QUÉBEC-NICARAGUA 2002 - DISTRICTS ÉLECTORAUX 6 ET 9**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de Solidarité Québec-Nicaragua 2002, à l'attention de monsieur Jean-Sébastien Trépanier, 11, rue de Roquebrune, Gatineau, Québec, J8T 7P3, à titre de subvention afin de permettre à des jeunes de l'Outaouais de participer à l'échange Québec-Nicaragua :

Louise Poirier 100 \$  
Simon Racine 100 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Poste	Description	Montant
11400-972-40009	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	100,00 \$
11400-972-40006	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	100,00 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mai 2002.

Adoptée

**CE-2002-583 PARTICIPATION DE MONSIEUR PAUL MORIN, CONSEILLER, AU 14E COLLOQUE DU CARREFOUR « ACTION MUNICIPALE ET FAMILLES » QUISE TIENDRA À SHERBROOKE LES 14, 15 ET 16 JUIN 2002**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur Paul Morin, conseiller, à participer au 14<sup>e</sup> colloque du Carrefour «Action municipale et famille » qui se tiendra à Sherbrooke les 14, 15 et 16 juin 2002, dont le total des dépenses inhérentes à cette activité s'élève à un maximum de 1 000 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre du Carrefour «Action municipale et familles », 222, avenue Victoria, Saint-Lambert, Québec, J4P 2H6, pour défrayer les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Poste	Description	Montant
11100-311-30020	Conseil municipal – Congrès et colloques	1 000,00 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mai 2002.

Adoptée

**CE-2002-584 SUBVENTION DE 500 \$ À L'ÉCOLE HORMIDAS-GAMELIN POUR L'ATTRIBUTION DE DEUX BOURSES D'ÉTUDES À DES ÉLÈVES DE CINQUIÈME SECONDAIRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de verser une subvention de 500 \$ à l'école Hormidas-Gamelin pour l'attribution de deux bourses de 250 \$ à des élèves de cinquième secondaire pour l'excellence académique :

Luc Montreuil	250,00 \$
Jocelyne Houle	250,00 \$

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'école Hormidas-Gamelin, 580, Cité-des-Jeunes, Buckingham, Québec, J8L 2V9.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>Poste</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
11400-972-40016	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	250,00 \$
11400-972-40017	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	250,00 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mai 2002

Adoptée

#### **CE-2002-585\* VIREMENT DE FONDS - CONCOURS NOMS DES DISTRICTS ÉLECTORAUX**

##### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité accepte et recommande au conseil d'accepter le virement de fonds suivant dans le cadre du concours pour trouver des noms aux districts électoraux, soumis au comité exécutif le 16 avril 2002 et discuté au conseil du 16 avril 2002.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>Poste</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
19510-329	Communications – Autres postes / Transp.	5 000,00 \$
19510-341	Communications – Avis et annonces	15 530,00 \$
19510-344	Communications – Impression / Diffusion	20 850,00 \$
19510-419	Communications – Autres Prof / Adm.	1 200,00 \$

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante:

<b>Poste</b>	<b>Description</b>	<b>Débit</b>	<b>Crédit</b>
99900-999	Imprévu - Autres	42 580,00 \$	0,00 \$
19510-329	Communications – Autres postes / Transp.	0,00 \$	5 000,00 \$
19510-341	Communications – Avis et annonces	0,00 \$	15 530,00 \$
19510-344	Communications – Impression / Diffusion	0,00 \$	20 850,00 \$
19510-419	Communications – Autres Prof / Adm.	0,00 \$	1 200,00 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mai 2002.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.**

Adoptée

**M<sup>e</sup> YVES DUCHARME**  
**Maire et président**  
**Comité exécutif**

**M<sup>e</sup> SUZANNE OUELLET**  
**Greffier et secrétaire**  
**Comité exécutif**